

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

Etaient présents :M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, M. HASLE Arnaud, Mme LEPAPE Nathalie, M. NEVEU Arnaud, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert.

Etait absente : Mme Katia MESNARD

Ont donné pouvoir :

M. FERRE Jérôme à Mme CLEMENT-LACAILLE

Mme Yvette PICARD à M. POTHET Yves

M. DEBOUZY Julien à M. MARION

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT-LACAILLE

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2017

Adopté à l'unanimité

M. POTHET sollicite un huit clos : 8 contre (M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, M. HASLE Arnaud, M. DEBOUZY Julien, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert) , 4 pour (M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette), 2 abstentions (M. NEVEU Arnaud, Mme LEPAPE Nathalie)

II – CHOIX DU MAINTIEN DU 2^{ème} ADOJOINT DANS SES FONCTIONS

M. HASLE Arnaud demande les raisons pour lesquelles le Maire souhaite démettre de ses fonctions le 2^e adjoint. M. POTHET donne des explications.

M. MARION intervient **alors qu'il n'a pas été autorisé à prendre la parole** pour donner ses explications.

Mme CLEMENT-LACAILLE lui demande de transmettre le document ; il refuse prétextant que la séance est enregistrée.

Un vote à bulletin secret a donc lieu :

- 9 voix pour le maintien de M. MARION dans son poste d'adjoint,

- 5 voix contre

M. MARION est donc maintenu adjoint mais sans délégation ni indemnités y afférentes.

Mme DESPREZ demande à M. POTHET d'annuler l'arrêté qui a été transmis à la Préfecture. M. POTHET refuse.

III – QUESTIONS DIVERSES

M. SOUPIRON fait état des difficultés engendrées par les travaux du carrefour face à la Mairie. Il pense aussi que la signalisation des déviations n'est pas efficace. En effet les voitures et même les camions empruntent de petites routes, voire des chemins et il pense que cela va entraîner des dégradations importantes d'où des frais supplémentaires.

M. POTHET lui indique qu'il a fait le nécessaire pour faciliter au mieux la circulation ; qu'il a pris contact à plusieurs reprises avec la gendarmerie, que des panneaux avaient même dû être remis car déplacés ou même enlevés.

La séance est levée à 19 h 20.